



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

truffes

Question écrite n° 48248

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dupont appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la relance de la trufficulture au niveau européen. Aujourd'hui, la production de truffes en Europe, qui se monte à 100 tonnes environ, est durablement insuffisante pour répondre à la demande mondiale. Berceau de la trufficulture, l'Europe en est arrivée à importer d'importants volumes de truffes d'Asie, entre 20 et 30 tonnes chaque année. En France, la production de truffes, qui était de 1 000 tonnes il y a un siècle, s'élève aujourd'hui à moins de 50 tonnes, ce qui ne permet pas de couvrir les besoins des secteurs de la restauration et de la transformation. Face à cette situation préoccupante, la Fédération française de truffe et le groupement européen TUBER ont proposé aux instances européennes un programme de développement de la trufficulture. Ce programme a été accueilli favorablement par le conseil des ministres européen de l'agriculture du 10 novembre 2003, mais la Commission européenne semble réticente à une impulsion spécifique donnée à la trufficulture, et ce malgré l'inadaptation des mécanismes de la politique agricole commune. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles démarches la France compte engager, dans les mois qui viennent, pour faire avancer la cause de la trufficulture auprès des instances européennes.

Texte de la réponse

Le programme de développement de la trufficulture et de reconstitution d'un verger truffier en Europe, initié par le groupement européen TUBER, a été soumis à l'examen des instances de la Commission européenne. Prévu pour la période 2003-2007, ce projet associe la France, l'Italie et l'Espagne sur des objectifs communs de recherche, d'expérimentation, de mise en place des conditions de reconstitution d'un verger truffier européen reprises dans des dispositifs nationaux. Sont également concernées la formation professionnelle des acteurs, l'information et la diffusion des résultats de la recherche et de l'information. A la demande de la France, le Conseil des ministres de l'agriculture a invité la Commission européenne à faire preuve de « compréhension et de soutien dans la recherche de solutions concrètes et opérationnelles » dans le secteur de la truffe. Pour faire suite à la demande du Conseil, la Commission a décidé du principe d'une concertation entre ses représentants et les initiateurs du programme TUBER. Les services du ministère, en appui aux demandes des professionnels, sont intervenus auprès de la Commission pour lui rappeler qu'il convient de donner corps à ce projet. Des solutions sont actuellement recherchées afin de permettre la réalisation des objectifs de TUBER tout en respectant les contraintes juridiques des dispositifs existants. Au niveau national, il convient de souligner les avancées significatives obtenues. Le Parlement avait déjà adopté une disposition modificative du code général des impôts dans le cadre de la loi de finances pour 2004 prévoyant la possibilité pour les conseils municipaux d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties les terrains plantés en arbres truffiers. De nouvelles dispositions ont été introduites dans le cadre des discussions, toujours en cours, sur le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. Le bilan des avancées obtenues pourra être dressé lorsque les navettes entre les deux assemblées seront terminées et que les modifications revêtiront un caractère définitif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dupont](#)

Circonscription : Corrèze (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48248

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7850

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 534